



CANOË KAYAK  
QUÉBEC

## ***Code de conduite de l'athlète<sup>1</sup>***

Pour obtenir le maximum de plaisir, l'athlète doit :

- a. Jouer pour s'amuser en se rappelant que la pratique du sport n'est pas une fin mais un moyen.
- b. Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif.
- c. Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels.
- d. Respecter en tout temps les officiels, les adversaires, et les supporteurs qui ne doivent pas devenir des ennemis.
- e. Toujours rester maître de soi.
- f. Avoir une conduite exemplaire sur et hors plateaux en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- g. Respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
- h. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
- i. Respecter le bien être d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
- j. Refuser et ne tolérer l'usage de drogues, de médicaments ou de quelconques stimulants dans le but d'améliorer la performance.

*L'article 5 des Règlements Généraux, révision 2015, de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse explique la procédure de suspension et d'expulsion d'un membre.*

---

<sup>1</sup> Regroupement Loisir et Sport du Québec. (2017). Guide de politiques sur la gouvernance d'un OSBL : À l'intention des organismes de loisir et de sport du Québec. Repéré à [loisirsport.qc.ca](http://loisirsport.qc.ca)